

|                                                                                                               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONTY<br/>EN DATE DU MARDI 17 JUIN 2025 A 19 HEURES</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Date de convocation : 13/06/2025

**SOMMAIRE :**

- 1 – ETUDE DE PROGRAMMATION DU FUTUR POLE CULTUREL – DELIBERATION RECTIFICATIVE ;
- 2 – INSTAURATION DU PERIMETRE DE PROTECTION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT EN CENTRE BOURG ;
- 3 – VALIDATION DU CAHIER DES CHARGES « PROGRAMME DE REQUALIFICATION ET RENATURATION DU CENTRE BOURG » ;
- 4 – DEVENIR DE NOTRE CHEFFE DE PROJET « PETITES VILLES DE DEMAIN » ;
- 5 – RESTAURATION EGLISE SAINT-ANTOINE PHASE 5 – DEMANDE DE SUBVENTION ;
- 6 – RESTAURATION EGLISE SAINT-ANTOINE – LOT N°4 – AVENANT N°1 ;
- 7 – BUDGET COMMUNAL 2025 – DECISION MODIFICATIVE ;
- 8 – OBLIGATION PARTICIPATION EMPLOYEUR EN MATIERE DE SANTE ET DE PREVOYANCE – CONVENTIONNEMENT AVEC LE CDG 80 ;
- 10 – ANNULATION DE LA DELIBERATION N°3 DU 27 MARS 2025 – CESSION TERRAIN ACCART ;
- 11 – QUESTIONS D'ACTUALITE ;
- 12 – QUESTIONS DIVERSES.

L'an deux mille vingt-cinq, le douze Juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CONTY s'est réuni sous la présidence de M. BOHIN Pascal, Maire de CONTY, dans la Maison des Enfants, lieu ordinaire de ses séances à CONTY.

Etaient présents :

|                    |                            |
|--------------------|----------------------------|
| BOHIN Pascal       | THIERRY Patrick            |
| RENAUX Jean-Michel | BESQUENT-PHILIPPE Brigitte |
| GREVIN Cécile      | ESTIENNE Romain            |
| FAY José           | MANCAUX Christophe         |
| VASELLI Bérengère  | DE TOMI Isabelle           |
| BOULANGER Héloïse  | BROISSART Dominique        |
| DENIS Mathieu      |                            |

Excusés : Mme LELEU Linda ayant donné pouvoir à Mme BESQUENT-PHILIPPE Brigitte, Mme RONGIER Marie-Laure ayant donné pouvoir à M. ESTIENNE Romain, Mme BRKA Virginie ayant donné pouvoir à M. BOHIN Pascal, Mme VAN OOTEGHEM Clarisse

Absents non excusés : M. DEVISMES Arnaud et M. DUCROCQ Jonathan.

Secrétaire de séance : Mme Cécile GREVIN

M. le Maire rappelle qu'en 2020 76 candidats ont souhaité être élus pour s'investir pour la Commune. Seules 19 personnes ont été élues : cette chance s'apprécie et se respecte. Il est regrettable de constater l'absence des conseillers municipaux, dont certains ne prennent même pas la peine de s'excuser. Ceci est un manque de respect vis-à-vis des candidats non élus mais également vis-à-vis des administrés qui leur ont fait confiance.

Il rappelle également que le 14 Avril dernier le budget a été voté par 8 conseillers municipaux sur 19 et que celui-ci comportait la réalisation d'un emprunt de 500 000 €.

A la demande de M. THIERRY Patrick, M. le Maire rappelle les règles du quorum. Seuls les conseillers municipaux présents physiquement sont comptabilisés. Pour délibérer valablement, le nombre d'élus présents doit être de la moitié plus un, soit 10 conseillers pour Conty. (*article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales*) Les pouvoirs n'entrent pas dans le calcul du quorum.

Le procès-verbal du 14 Avril 2025 est adopté à l'unanimité.  
L'ordre du jour est ensuite abordé.

### **I – ETUDE DE PROGRAMMATION DU FUTUR POLE CULTUREL – DELIBERATION RECTIFICATIVE :**

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été décidé de lancer une étude de programmation du futur pôle culturel et que le Conseil Municipal, par délibération du 27 Mars 2025, a sollicité une subvention dans le cadre du programme « petites villes de demain ».

Or dans ce programme la subvention est calculée sur le TTC (et non sur le H.T.) il y a donc lieu de modifier le plan de financement de cette opération.

Coût de l'étude confiée à QUARTIER LIBRE : 22 900 € HT – 27 480 € TTC

Financement :

Subvention Fonds Verts (30% du montant HT) : 6 870 €

Subvention Banque des Territoires PV (50% du montant TTC) : 13 740 €

Fonds propres communaux : 6 870 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme le plan de financement proposé.

### **II – INSTAURATION DU PERIMETRE DE PROTECTION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT EN CENTRE BOURG :**

Considérant l'importance de maintenir le commerce et l'artisanat pour l'économie locale de la Commune afin de préserver et de dynamiser le tissu du centre bourg, Conformément aux dispositions du Code l'Urbanisme et du Code de Commerce relatives à la mise ne place de périmètres de protection et au droit de préemption urbain,

Considérant l'avis favorable de la Chambre de Commerce et d'Industrie,

Considérant la demande faite à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat le 8 Avril 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'instaurer un périmètre de protection du commerce et de l'artisanat sur son territoire, limité place du Général de Gaulle et rue du Général Leclerc.

Ce périmètre a pour objet de préserver et favoriser le maintien, le développement et la diversité des activités commerciales et artisanales.

Le droit de préemption urbain est exercé par la Commune sur les biens immobiliers situés dans le périmètre retenu, conformément aux dispositions légales en vigueur, afin de permettre d'acquérir prioritairement des locaux commerciaux et artisanaux en cas de vente.

Le Conseil Municipal demande également que ce périmètre figure dans le PLUI du Contynois lors de la prochaine modification. M. le Maire précise qu'une procédure de modification du PLUI dure environ 18 mois. Toutefois, une modification étant en cours actuellement, il est peu probable que la prochaine soit engagée rapidement.

Mme BESQUENT-PHILIPPE Brigitte estime que nous n'aurons jamais aucune certitude et que le local risque de rester vacant.

M. THIERRY Patrick estime que compte tenu des commerces existants, une vacance a peu de chance de se produire avant la prochaine modification du PLUI.

### **III - VALIDATION DU CAHIER DES CHARGES « PROGRAMME DE REQUALIFICATION ET RENATURATION DU CENTRE BOURG » :**

Après avoir pris connaissance du programme de mission d'œuvre relative au projet de requalification et de renaturation du centre bourg de Conty et le dossier de consultation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de poursuivre ce programme et de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre en application du Code de la commande publique.

### **IV – DEVENIR DE NOTRE CHEFFE DE PROJET « PETITES VILLES DE DEMAIN » :**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que Alice RICHER-DAVID, notre cheffe de projet PVD a été recruté en septembre 2023 (pour une durée de trois ans) par la CC2SO pour les communes de POIX DE PICARDIE et CONTY. Son poste est subventionné (jusqu'au 31 Mars 2026) à hauteur de 75% dans le cadre du programme « Petites villes de demain ». Les 25% restant sont répartis entre les deux communes.

Son contrat à durée déterminée s'achevant le 31 Août 2025, il est proposé à la Commune d'assurer la continuité de ses missions jusqu'au 31 Décembre 2026, en parallèle avec la Commune de POIX DE PICARDIE.

Ainsi, le poste continuera à être subventionné jusqu'au 31 Mars 2026 et ensuite (du 1<sup>er</sup> Avril au 31 Décembre 2026) le poste sera pris en charge pour moitié par POIX DE

PICARDIE et CONTY ; à moins que l'Etat décide de prolonger le financement des postes de chefs de projet PVD.

M. le Maire rappelle tout le travail qui a été effectué par notre cheffe de projet et les services administratifs jusqu'alors et la phase de réalisation devrait débuter en 2026. Il serait dommage de se passer de ses compétences.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'attaché contractuel à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2025, sous réserve de l'accord du Conseil Municipal de POIX DE PICARDIE.

Toujours dans le cadre de la gestion des ressources humaines, M. le Maire informe l'assemblée du départ de notre DGS dans quelques mois. Elle sera remplacée par Mme BRIDOUX Sarah, Rédacteur principal qui a toutes les compétences pour assurer ce poste de direction.

Afin d'assurer la continuité des missions qui sont les siennes actuellement, Mme BRIDOUX Sarah sera remplacée par Mme DESMAREST Camille.

M. le Maire informe l'assemblée de la réorganisation du service de dispositif des titres sécurisés (cartes d'identité et passeport). Compte tenu du départ de l'actuel agent, et compte tenu de la forte baisse des rendez-vous constatée également au niveau national et confirmée par les services préfectoraux, le service sera ouvert uniquement le mercredi toute la journée jusqu'à 19 H.00 et sera assuré par l'agent d'accueil déjà en poste en Mairie.

Tous ces changements permettent de lisser la charge budgétaire en matière de ressources humaines.

#### **V – RESTAURATION EGLISE SAINT-ANTOINE – LOT N°4 VITRAUX – AVENANT :**

Dans le cadre des travaux liées aux vitraux et suite aux demandes de la DRAC et de la Conservatrice des Antiquités et objets d'arts, des travaux supplémentaires sont à valider par avenant : la recreation de vitraux figuratifs historiques, la création de barlottières traditionnelles à pannetons. Le façonnage et les protections, la création de bornes losangés seront eux déduits du marché par une moins-value.

|                            |                     |
|----------------------------|---------------------|
| Marché initial phase 4 :   | 399 783.53 Euros HT |
| Moins-value :              | 118 126.70 Euros HT |
| Plus-value :               | 120 763.70 Euros HT |
| Soit un avenant positif de | 2 637.00 Euros HT   |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

## **VI – RESTAURATION EGLISE SAINT-ANTOINE DE CONTY – PHASE 5 – DEMANDE DE SUBVENTIONS :**

M. le Maire informe l'assemblée que la phase 3 de la restauration sera achevée à la fin du mois et que les travaux de la 4<sup>ème</sup> phase débuteront en septembre prochain.

Il convient dès maintenant de solliciter les subventions pour la 5<sup>ème</sup> et dernière phase de la restauration dont le coût s'élève à 269 766.73 Euros H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite les subventions suivantes pour la réalisation de la 5<sup>ème</sup> phase de la restauration de l'Eglise St-Antoine :

- |                                   |               |
|-----------------------------------|---------------|
| - Région Hauts de France (40%)    | 107 907 Euros |
| Programme REPP patrimoine protégé |               |
| - DRAC (50%)                      | 134 883 Euros |
| - Charge communale (dont TVA)     | 80 931 Euros  |

## **VII – BUDGET COMMUNAL 2025 – DECISION MODIFICATIVE :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision modificative budgétaire suivante :

### **SECTION INVESTISSEMENT**

#### **DEPENSES**

| <b>Article</b> | <b>Libellé</b>                                        | <b>Opératio<br/>n</b> | <b>DM</b>        |
|----------------|-------------------------------------------------------|-----------------------|------------------|
| 231            | Installation vidéo protection (solde)                 | 13                    | 63 621 €         |
| 2113           | Chemin piétonnier Wailly (sans sécurité traversée CD) | 13                    | - 25 579 €       |
| 2131           | Restauration Eglise St-Antoine phase 4                | 12                    | 126 489 €        |
| 212            | Chemin piétonnier Wailly                              | 13                    | 25 579 €         |
|                |                                                       | <b>TOTAL</b>          | <b>190 110 €</b> |

#### **RECETTES**

| <b>Article</b> | <b>Libellé</b>                                          | <b>Opératio<br/>n</b> | <b>DM</b>        |
|----------------|---------------------------------------------------------|-----------------------|------------------|
| 1323           | DEPARTEMENT : Vidéo protection                          | 13                    | - 42 339 €       |
| 1323           | DEPARTEMENT : Subvention étude programmation culturelle |                       | 13 740 €         |
| 1323           | DEPARTEMENT : Subvention restauration église phase 4    | 12                    | 155 085 €        |
| 1326           | TE80 : Vidéo protection                                 | 13                    | 63 624 €         |
|                |                                                         | <b>TOTAL</b>          | <b>190 110 €</b> |

### **VIII - OBLIGATION PARTICIPATION EMPLOYEUR EN MATIERE DE SANTE ET DE PREVOYANCE – CONVENTIONNEMENT AVEC LE CDG 80 :**

M. le Maire rappelle l'obligation faite par le décret n°2011.1474 du 8/11/2011 et le décret n°2022.581 du 20/04/2022 relatifs à la participation des collectivités au financement de la protection complémentaire et aux garanties de protection sociale de leurs agents.

La loi implique une participation minimal de 15 € pour la protection santé et de 7€ pour la protection complémentaire. Les participations de la Commune de CONTY entrent bien dans le cadre de la loi puisqu'elles sont supérieures aux préconisations.

Afin de garantir aux agents des garanties optimales, M. le Maire propose à l'assemblée de conventionner avec le Centre de Gestion de la Somme afin de faire profiter les agents de l'offre mutualisée.

Ce conventionnement sera soumis au préalable au Comité Social Territorial.

### **IV – ANNULATION DE LA DELIBERATION N°3 DU 27 MARS 2025 – CESSION TERRAIN CONSORTS ACCART à WAILLY :**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal avait accordé par délibération du 27 Mars 2025 la cession à l'€uro symbolique d'une parcelle de terrain déjà occupés depuis de nombreuses années par les consorts ACCART.

Or, par courrier du 2 Juin 2025, les services préfectoraux nous informe que ce terrain se situe dans le domaine public fluvial de la Commune et qu'il est inaliénable et imprescriptible. L'usage fait par les intéressés est illégal.

Le Conseil Municipal décide donc à l'unanimité d'annuler la délibération n°3 du 27 Mars 2025.

### **V – QUESTIONS D'ACTUALITE :**

#### **- COMPOSTAGE PARTAGE :**

Face aux enjeux environnementaux et économiques, TRINOVAL, au titre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) développe le compostage collectif, conformément à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi anti gaspillage qui préconise que chaque citoyen ait accès à une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles.

La mise ne place gracieuse de composteurs collectifs participe à cet objectif de réduction de la production de déchets en apportant une solution de proximité pour les déchets fermentescibles des ménages. Dans ce programme, TRINOVAL est accompagné de l'Association Les Recyclettes.

Une enquête est soumise à la population (distribution début juillet avec le Mag et le bulletin de Trinoval et publication sur les réseaux de communication communaux).

**- ZAC du BOSQUEL :**

M. le Maire informe l'assemblée que le site du BOSQUEL a été retenu pour l'implantation d'un projet d'envergure nationale : un data center (super calculateur). La CC2SO reçoit actuellement les potentiels investisseurs. Ce projet présentera de nombreux points positifs pour le territoire.

A la demande de Mme BESQUENT-PHILIPPE Brigitte, M. le Maire précise que le nombre d'emplois (directs et indirects) serait de 1500. Les 47 hectares actuels de la zone seraient utilisés et le projet pourrait s'étendre davantage. La première phase des travaux pourrait voir le jour dans 18 mois.

**VI – QUESTIONS DIVERSES :**

M. RENAUX Jean-Michel remercie les personnes qui ont participé à la cérémonie du 8 Mai. Il demande que l'horaire de 18 H. soit maintenu pour les années à venir.

Les conseillers municipaux sont invités à participer à la cérémonie du 18 Juin à 18 H. au monument aux morts.

M. RENAUX Jean-Michel informe l'assemblée qu'un véhicule identifié à percuter un des poteaux des terrains de tennis. Une plainte a été déposée en gendarmerie.

Mme GREVIN Cécile invite les conseillers à participer à l'évènement Conty Music programmé le vendredi 20 juin à 18 H.30 suivi du feu de Saint-Jean rue des Chapeliers.

M. FAY José informe l'assemblée de la réfection du pont du Cul Roty réalisé par les agents communaux. Le travail effectué est de très bonne qualité.

Il précise également que la signalisation et l'installation du panneau stop rue des Ecoles seront effectués demain.

Mme VASELLI Bérengère signale que des agents de Trinoval passent dans la semaine, en dehors des jours de collecte, afin de vérifier le contenu des poubelles.

M. le Maire précise qu'un courrier a été envoyé au maraîcher présent sur le marché hebdomadaire du samedi car systématiquement il laisse des ordures (fruits et légumes en décomposition) sur le trottoir. Il doute fort de l'impact de ce courrier.

Mme BESQUENT-PHILIPPE Brigitte revient sur les problèmes de collecte des containers par Trinoval et remet en cause le courage des agents de cette structure. Régulièrement les poubelles ne sont pas ramassées lorsqu'elles sont à un peu trop pleine. M. le Maire précise que pour le tri sélectif (container jaune) il est possible de

déposer un sac complémentaire à côté. Celui-ci doit rester ouvert afin que le contenu puisse être vérifié.

Suite à l'interrogation de Mme BOULANGER Héloïse, M. FAY José précise qu'il a assisté à la réunion de chantier au niveau de l'antenne de Luzières. En accord avec l'agriculteur, l'implantation de l'antenne de 26 mètres sera réalisée du 6 au 10 Août.

M. DENIS Mathieu signale qu'un nettoyage de la sente piétonne de Wailly (entre les poteaux) est nécessaire car l'espace commence à être envahi de mauvaises herbes.

M. ESTIENNE Romain signale que le talus, au niveau de l'ancien arrêt de bus de Luzières, s'écroule.

M. MANCAUX Christophe réitère sa demande par rapport à la matérialisation de l'entrée et la sortie du lotissement BDL route de Namps. M. le Maire le rassure la sécurité sera assurée par le Département durant la durée des travaux.

M. MANCAUX Christophe s'inquiète de la sécurité après travaux car sur cette voie en sortant de Conty il y a peu de visibilité à cet endroit.

M. MANCAUX Christophe demande également si nous avons eu des nouvelles du Département par rapport à la présence d'eau récurrente au niveau du caniveau devant l'entrée de l'Ecole Jeanne d'Arc. M. FAY José précise qu'à l'époque des travaux réalisés rue Caroline Follet, l'entreprise SADE avait indiqué qu'il n'y avait pas de solution pour lutter contre cette remontée.

Enfin, M. MANCAUX Christophe demande si les travaux pour rehausser la bordure devant le chauffagiste rue du Général Leclerc sont prévus.

En ce qui concerne l'ancien camion de pompiers rue du Marais, M. le Maire précise que le nouveau propriétaire intervient de temps en temps sur place car le véhicule ne peut pas être déplacé en l'état.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 20 H.50.